

**M. le Président**  
**Communauté de communes**  
**de Val de Gâtine**  
**Place Porte Saint Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

*Le 29 avril 2025, Sainte-Néomaye*

**Objet :** avis sur le projet de révision allégée n°6 du PLUi de Sud Gâtine.

Monsieur le Président,

La procédure de révision allégée n°6 du PLUi de Sud Gâtine a pour objectif de faire évoluer le zonage sur la commune de Saint-Lin : agrandir la zone UX sur 25 000 m<sup>2</sup>, dont 3 500 m<sup>2</sup> actuellement en zone UE, et 21 500 m<sup>2</sup> en zone A. Nous avons pris connaissance du dossier en consultation numérique et le SERTAD n'est pas opposé au projet de modification des zonages permettant ainsi à l'entreprise TLD de développer son activité sur le site.

Toutefois, ce projet se situe dans le Périmètre de Protection Eloignée du captage de la Touche Poupard et l'une des parcelles, AA0030, est en zone prioritaire n°1 de la stratégie d'intervention du SERTAD dans le cadre du programme volontaire de protection de la ressource en eau qu'il porte sur le bassin versant de la Touche Poupard (Re-Sources). Ainsi, le SERTAD souhaite transmettre quelques points de vigilance.

Le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1999 est primordial ainsi que la bonne gestion des eaux pluviales et de leurs ruissellements, notamment en raison de la présence d'une zone humide sur la partie Est de la parcelle AA0030. Ainsi, nous souhaiterions avoir des précisions sur ce qu'il est envisagé pour l'infiltration des eaux à la parcelle. A ce sujet, un parking avec sol perméable, la création d'une haie sur talus en limite de parcelle et la sanctuarisation de la zone humide nous paraissent indispensables.

Par ailleurs, 250 mètres linéaires de haies sur cette parcelle seront protégés par prescription graphique mais qu'advient-il des autres haies (en bordure du sentier et des parcelles AA0022, AA0023 et AA0025) ?

Enfin, bien que réduite, nous regrettons tout de même la perte de surfaces de terres agricoles puisque la remise en zone A en zone 2AUH située au nord du bourg compensera environ 50 %.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. En espérant que ce courrier recevra toute l'attention requise, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SERTAD,  
Daniel JOLLIT

